

# CONTRAT ANNUEL DE L' ELEVE AUX ATELIERS COMEDIE SAISON 2018-2019

*Avant de confirmer votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du présent contrat qui nous lie pour l'année 2018-2019.*

## **Période d'activité**

Les cours des Ateliers Comédie commencent la semaine du 3 septembre 2018 à fin mai 2019 et possibilité de spectacle début juin.

## **Vacances et jours fériés**

- Pour les ateliers enfants/ados/séniors : pas de cours pendant toutes les vacances scolaires.
- Pour les autres ateliers : pas de cours pendant les vacances de Noël et de Pâques. Pas de cours les jours fériés.

Un spectacle de fin d'année est prévu pour chaque atelier fin mai/début juin. En cas d'absence d'un professeur, le remplacement est assuré et sinon le cours sera rattrapé.

## **Inscriptions**

Le choix du cours avec le jour et l'horaire se fait lors de l'inscription et selon les formules proposées. Ce choix restera fixe toute l'année. Il n'y a qu'un seul cours d'essai par atelier. Ce dernier est à régler en ligne et d'une valeur de 15€. Si vous confirmez votre inscription à l'atelier choisi suite au cours d'essai, ce montant sera déduit du coût de votre adhésion annuelle de 30€.

## **Droits à l'image**

Les photographies et vidéos prises dans le cadre des répétitions et représentations sont au libre usage des Ateliers Comédie. L'adhérent reconnaît et autorise l'usage sur tous les supports par Les Ateliers Comédie, pour ses besoins de communication et ses campagnes de publicité, pour une durée de 4 ans. Aucune information n'est donnée sur l'identité des personnes, sur les différents supports.

## **Conditions de règlement**

Adhésion: Le paiement de l'adhésion (30€) est obligatoire pour participer aux différents cours. Le paiement doit être effectué avant le premier cours (hors cours d'essai).

Paiement des cours: 1/ Paiement de l'année en une fois lors du premier cours (après le cours d'essai). 2/ Paiement de l'année en 3 fois sans frais, à condition de fournir la totalité de vos chèques (3 chèques) lors du premier cours (après le cours d'essai).

L'encaissement: L'encaissement échelonné s'effectue selon les conditions suivantes. Paiement en 3 fois: Le premier chèque sera encaissé à l'inscription. Le second chèque sera encaissé à partir du 1er janvier 2019. Le troisième chèque sera encaissé à partir du 1er avril 2019. Les chèques doivent être impérativement datés du jour de leur émission et non de la date convenue pour l'encaissement.

## **Abandon**

Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ne sera effectué en cours de trimestre.

Aucune possibilité de restitution des chèques après le 31 décembre 2018. Au-delà de cette date, tous les chèques seront encaissés.

## **Les spectacles**

Les spectacles des élèves sont payants pour le public. Les places sont vendues entre 5 et 10 € sur internet, selon les années, Elles coûteront 30% à 40% plus cher sur place (ex: 6€ en ligne / 10€ sur place).

**Je reconnais avoir pris connaissance de mes engagements en tant qu'élève aux Ateliers Comédie et adhèrent non votant, de l'Association.**

Fait à ..... le .....

**Signature de l'adhérent Signature de la président(e) de l'association (Précédée de la mention " lu et approuvé")**